

INFORMATIONS concernant les résultats de Licence 1 - Session de MAI/JUIN 2018

- 1) Pour prendre connaissance des résultats,
- 2) Etudiants admis en juin,
- 3) Etudiants ajournés ou défaillants en juin,
- 4) Consultation des copies d'examen de mai/juin 2018.

1) POUR PRENDRE CONNAISSANCE DES RESULTATS :

Les étudiants de toutes les universités devront se rendre sur le site :
<http://ent.univ-paris1.fr>

Dans l'onglet « Scolarité », sélectionner « Mon dossier étudiant ».

Plusieurs volets sont consultables : Etat civil, adresses, historique de mes inscriptions à Paris 1, calendrier des examens, **notes et résultats**.

Adresse directe : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

Un relevé de notes sera envoyé avant fin juillet à tous les étudiants qui se sont présentés à la session de mai. Aucun duplicata ne sera délivré.
Veillez prendre la précaution de faire des photocopies.

2) ETUDIANTS ADMIS

Inscriptions administratives en Licence 2 au CAVEJ

Etudiants rattachés à Paris 1: réinscription sur le site :
<http://reins.univ-paris1.fr> à partir du 13 juillet.

Etudiants rattachés aux Universités **PARIS 5, PARIS 11, PARIS 13 et VERSAILLES ST QUENTIN :**

Prendre contact avec les inscriptions administratives de ces universités en septembre lorsqu'elles auront pris connaissance des procès-verbaux des résultats.

3) ETUDIANTS AJOURNES OU DEFAILLANTS A LA SESSION DE MAI/JUIN

Rappel du règlement de l'examen : ATTENTION !!!

- **Les notes inférieures à la moyenne doivent être obligatoirement repassées au rattrapage** (sauf si elles ont été validées dès juin dans une unité d'enseignements ou dans un semestre).
- Toute **note égale ou supérieure à la moyenne** est **conservée** pour la session de rattrapage
- Toute **unité** d'enseignement **validée** est conservée dans son ensemble pour la session de rattrapage.
- Tout **semestre validé** est **conservé** dans son ensemble pour la session de rattrapage.

Les étudiants ajournés ou défaillants à la session de mai, rattachés à Paris 1 ne pourront se réinscrire administrativement **que fin octobre, après la proclamation des résultats de la session de rattrapage.**

4) CONSULTATION DES COPIES :

Lundi 2 juillet 2018 de :

10H00 à 12H00 en Droit constitutionnel et en Droit civil.

Dates de la session de rattrapage

Il n'y aura pas d'envoi de convocation, elle sera prochainement sur le site du Cavej « e-cavej.org ». Vous pouvez cependant réserver les deux premières semaines de septembre pour vos examens à compter du 4 jusqu'au 14/09.

Paris, le 26 juin 2018
Secrétariat de licence 1